

Procédure pour une demande de séquençage Nanopore sur la plateforme Bio-Environnement

1 - Envoyer un mail aux adresses suivantes:

christel.lauro@univ-perp.fr (Responsable technique) ; marie.mirouze@ird.fr (Responsable scientifique), en copie margot.dobрева@univ-perp.fr (responsable de la plateforme bio-environnement).

afin d'exposer votre projet tout en précisant quelles personnes sont impliquées dans celui-ci (les mettre en copie dans le mail) **et pré-remplir le fichier de demande de séquençage Nanopore** (même succinctement).

2 - Convenir d'une date de réunion pour étudier la faisabilité de votre projet, en prévoir le coût et définir quel sera l'investissement personnel de chacun.

3 - A l'issue de cette réunion, un devis de la prestation choisie est établi et envoyé au porteur du projet par Christel.

4- Si vous l'acceptez, retourner le devis signé avec la mention "bon pour accord" et un bon de commande à christel.lauro@univ-perp.fr et en copie à marie.mirouze@ird.fr et margot.dobрева@univ-perp.fr

Rappel:

Les prestations réalisées sur la plateforme comprennent :

- la préparation des banques
- le lancement des runs de séquençage
- la restitution des résultats.

Les ADN et ARN doivent être fournis selon les pré-requis du service. (cf documents des pré-requis)

IMPORTANT

Les projets **nécessitant la réalisation d'extractions** doivent faire l'objet d'une entente préalable. La prise en charge de cette activité, qui ne fait pas partie des prestations, **se fera dans le cadre d'une collaboration.**